

## Déontologie

Les interventions sur un bien culturel, quel qu'il soit, sont des actes graves où se jouent sa compréhension et sa survie. Que l'intervention soit visible ou non, elle a des répercussions sur les caractéristiques de l'oeuvre : en transformant sa structure et son aspect, sa perception risque d'en être modifiée.

Le résultat à atteindre doit donc être clairement défini avant toute action. Pour cela, au-delà de l'identification des altérations et de leurs causes, il est primordial de prendre conscience de cette perception que nous avons de l'objet et de l'envisager à travers son histoire, d'analyser sa spécificité culturelle afin de le comprendre dans son état actuel, c'est-à-dire tel qu'il nous parvient. Le propriétaire du bien et des spécialistes d'autres disciplines lorsque cela est nécessaire prennent part à cette réflexion visant à établir des priorités dans l'intervention (pérennité, intégrité, accessibilité).

Entre refus et acceptation d'un état de dégradation réel, le niveau d'intervention se nuance, celle-ci se faisant plus ou moins discrète. La restauration est une question de responsabilité qui se fonde sur l'interprétation des informations fournies par l'objet afin de déterminer son état de conservation mais aussi l'authenticité de l'image. Seules les oeuvres nous apprennent ce qu'il ne faut pas leur imposer.

De la prise de conscience de cette immense responsabilité a découlé la rédaction d'une déontologie guidant le conservateur restaurateur tout au long de ses interventions. TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX

- la stabilité physique et chimique des matériaux employés, qui doivent être compatibles avec l'objet et ses constituants.
- la réversibilité : toute intervention devrait pouvoir être enlevée pour retrouver sans danger l'état initial du document et pouvoir ré-intervenir.
- la visibilité des interventions : toute modification de l'état original du bien doit être discernable, sans gêner sa lisibilité ni abuser sur son état réel.